

## Extrait de la Gazette de l'ACTA du 24 avril 2009

<http://www.acta-informatique.fr/apps/accesbase/dbtoweb.asp?d=7692&t=0&identobj=oHSncYwV&uid=57305290&sid=57305290&idk=1>

### L'inquiétante lourdeur de la technocratie...

Impensable dans ce pays, que l'on en soit encore à passer du temps aux dialogues de sourds quand le torchon "brûle".

Alors que l'agriculture est acculée à une situation peu enthousiaste, il est invraisemblable d'attendre la veille des semis de maïs pour accorder des autorisations ou des dérogations à l'usage de tel ou tel produit insecticide du sol non pas pour la campagne 2010 mais pour la campagne 2009.

Un comble d'irresponsabilité de la part d'une technocratie dont on se demande ce que ces gens peuvent faire à longueur de journée ? Une productivité à ruiner tous les systèmes, vu qu'ils n'ont pas été "foutus" au moins six mois à l'avance d'autoriser ou pas les produits nécessaires à la protection du maïs pour la campagne en cours. Nous voici à la veille des semis à tergiverser sur la cyperméthrine, utilisée en viticulture, en arboriculture, en culture légumière et potagère, où le benfuracarbe, utilisable sur grandes cultures, cultures légumières et tabac, normalement interdit de vente depuis le 20/02/2009 et interdit d'usage au 20/03/2009 (voir <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>).

Peux-t-on d'ailleurs avec réalisme interdire d'user d'un produit commercialisable jusqu'au 20 février pour être interdit d'utilisation le 20 mars quand on sème normalement le maïs du 1 avril au 15 juin ? Serions-nous plantés à ce point dans un univers irréaliste ?

Quand on nous parle de pays démocratique et organisé, où avez-vous vu jouer cela, à part dans les films pour jeunes adolescents en recherche de "sens" ?

Quand l'Etat pose des dates limites de déclarations, de paiements d'impôts ou autres réglementations sous prétexte de sanctions en cas de retards, comment la catégorie des paysans menés de plus en plus par le bout du nez peut-elle accepter de telles ambiguïtés en retour ?

Comment certaines structures peuvent-elles fermer les yeux sur une telle pagaille ? Des exploitants ont commandé l'une ou l'autre matière active citée ci-dessus, ou les deux ? Seront-ils livrés en totalité et à temps ? Les autorisations ou dérogations seront-elles publiées avant ou après les semis de maïs ?

En tant qu'entrepreneur agricole responsable, l'exploitant, soucieux de rentabilité, soumis à une obligation de résultat (bénéfice), peut-il accepter de cette technocratie une telle légèreté mettant en danger la réussite de la mise en culture. Qu'attendent certaines organisations à secouer de tels comportements léthargiques ? Y-aurait-il là aussi, comme ailleurs, des enjeux de "gros sous" qui enrichissent quelques uns au détriment de la vie des autres ?

Messieurs les "technocrates", croyez-vous que l'agriculture a encore un avenir ?

Contact : Bertrand DEGHILAGE

Mél : [bdeghilage@wanadoo.fr](mailto:bdeghilage@wanadoo.fr)

Ma remarque (GW) : Le pb est que l'administration est paralysée par le soi-disant principe de précaution ou pour mieux dire principe d'anxiété maximale. Les processus de décision deviennent inefficaces quand l'expertise des vrais experts est

systematiquement et parfaitement bêtement contestée par des gens qui n'ont aucune expertise sur des sujets sur lesquels ils s'expriment bruyamment. Mais maigre consolation, ces pseudo-écologistes seront de toute façon eux-aussi un jour ou l'autre, victimes du principe de précaution-anxiété...